

Le Chili a rappelé la conférence de Vancouver de 1977 et demandé pourquoi on n'avait donné suite qu'à un si faible pourcentage des 60 recommandations faites à ce moment-là. Était-ce à cause de l'absence d'une volonté politique ou d'un manque de ressources?

RÉSULTATS ET ÉVALUATION

C'était la première fois que PrepCom avait l'occasion d'aborder la question des établissements humains et il s'agissait manifestement d'une question prioritaire pour de nombreuses délégations de pays en développement et de pays développés. Le rôle futur de la CNUEH a été mentionné par une ou deux délégations, notamment la Communauté européenne, mais la discussion n'a pas permis de dégager clairement le rôle qu'elles pourraient jouer. La délégation canadienne a fait état de la tenue prochaine au Canada de deux conférences concernant les villes (l'une avait lieu au moment même où la délégation faisait son intervention) et il semblerait que l'on soit en train de mettre en place, au niveau municipal, d'autres mécanismes visant à poser le problème des établissements humains urbains sur une base internationale.

Tous les participants ont été d'accord pour dire qu'il s'agissait d'une question clé qui prendrait de plus en plus d'importance au cours de la prochaine décennie. Ils ont adopté une décision faisant des établissements humains un chapitre distinct d'Agenda 21 et insistant pour que d'autres secteurs de programme contiennent des références au sujet des établissements humains, particulièrement concernant l'atmosphère, la terre, les zones côtières et les eaux douces. Ce secteur présentera un intérêt croissant pour un vaste éventail d'intervenants, et le défi au cours des mois précédant PrepCom IV consistera à veiller à ce que les activités qui se déroulent sur divers fronts soient intégrées au chapitre d'Agenda 21 dont l'ébauche sera achevée d'ici la fin de novembre. Il ne faudrait pas laisser la CNUEH s'occuper entièrement de ce processus.

En ce qui concerne les objectifs proposés avant la réunion, ils ont été sinon réalisés intégralement, du moins examinés dans une certaine mesure. On a formulé des recommandations au sujet des liens qui existent entre les activités aux niveaux local et international, mais il existe peu de mécanismes permettant de donner suite à ces recommandations. L'ACDI et la SCHL devraient donner suite aux activités du Secrétariat de la CNUED pour assurer que les recommandations qui découlent des initiatives canadiennes à ce sujet soient bien intégrées au chapitre d'Agenda 21.

Le deuxième objectif a été entièrement atteint puisque les établissements humains ont fait l'objet d'un chapitre distinct d'Agenda 21. Il convient maintenant de veiller à ce qu'il soit convenablement mis en oeuvre. Le troisième objectif, qui consiste à faire intervenir un vaste éventail de commettants dans les discussions, se présente comme un objectif global de la délégation et, à ce titre, a été examiné sur de nombreux fronts durant toute la réunion et mentionné directement dans plusieurs interventions du Canada. Toutefois, le système des Nations Unies (et, par conséquent, le processus du Comité préparatoire) n'est pas encore habitué à la participation d'intervenants autres